

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2026 A 18 H 00

L'an deux mil vingt six

Le 27 avril

Le conseil municipal de PRESSIGNAC-VICQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr SALEM Cédric, Maire

Date de convocation : 21 avril 2026

Membres en exercice : 11

Présents : Mrs COUDERC – GRENEE – LE MELL - LEYMA – LICKEL et SALEM et Mmes CAZAL - CRUVEILLER – DELBOS - DELTEIL et FALL

Secrétaire : Mme CRUVEILLER Aude

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2026, vote pour son approbation :

Voix pour : 9

Voix contre :

Abstentions : 2 M. LE MELL, Mme FALL : leurs remarques ne sont pas consignées à l'appui de leurs votes

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que l'article 1650 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composé du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

A la suite des récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques à partir d'une liste qui comportera vingt-quatre noms.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité :

	Nom / Prénom	Adresse
1	DELTEIL Annick	17 chemin du Terruscle
2	RUAUD Jean-Claude	76 Chemin de la Fourquerie
3	PONTERIE Corine	117 allée du Peyrou
4	DELBOS Annie	480 chemin de la Croix Dani
5	LACHAIZE Alain	205 allée du Boucharel
6	LAVAL Antoine	256 route de la Rebeyrotte
7	GONTHIER Jean-Michel	249 chemin de la Pouleille
8	RIVES Sabrina	34 allée du Peyrou
9	PASQUET Jean-Claude	1393 route du Cayrefour
10	PEPIN Elise	1819 route de l'Etoile
11	ERMENAUULT Josette	386 route de Cause
12	LEDAN Monique	150 rue du 21 Juin 1944
13	BOURLA Benoît	131 chemin de la Pouleille
14	MORIN Sylvie	39 côte de Lespinasse
15	EYMERY Michel	403 route des Pourroux

16	FOUBE Fredy	388 chemin du Bois du Prince
17	AUDY Sylvie	217 allée de la Brugue
18	GUEDRY Gérard	592 chemin du Bois du Prince
19	RENOULT Jean-Claude	27 chemin du Labouret
20	DE CHABANEIX Jérôme	167 allée du Fraisse
21	ROUSSEL Patricia	31 route de la Rebeyrotte
22	CRUVEILLER Aude	66 rue du 21 Juin 1944
23	RAMBERT Carinne	551 côte de Lespinasse
24	DELMARES Serge	37 allée des Bareyroux

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité a adhéré à l'ATD 24

Le Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, à l'unanimité:

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire : le Maire, membre titulaire de droit,

Représentant Suppléant désigné dans l'ordre du tableau

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit désigner un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié avec la Délégation Militaire Départemental de la Dordogne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité

M LICKEL Pascal en tant que correspondant défense pour la commune de Pressignac-Vicq.

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

VOTE DU MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle les subventions votées au budget 2025.

Il propose de fixer les montants des subventions 2026 à attribuer aux différentes associations avant le vote du budget.

Associations	Subventions votées 2025	Propositions 2026
SPA	0.00	476.70
ACCA	165.00	165.00
Anciens Combattants	165.00	165.00
Les Amis de l'Ecole	165.00	165.00 + 55.00 exceptionnel
Gymnastique Volontaire	165.00	165.00
Club de l'Amitié	165.00	0.00
Nat Croix de Guerre	30.00	30.00
Foyer socio éducatif	120.00	120.00
Entre Terre et Pierre	165.00	165.00
Aidons la vie au Pays des Bastides	165.00	165.00
AAPPMA Le Roseau Lindois	100.00	100.00
Souvenir Français	50.00	50.00
AJMR	60.00	60.00
Amicale Loisirs et nature	165.00	165.00
Lo Mercat	165.00	165.00

Sous condition de réaliser une animation pour le village durant l'année.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE

- du montant des subventions ci-dessus.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Ne participent pas au vote car membres du bureau d'une association citée ci-dessus : Mme DELTEIL, M GRENEE, M LE MELL, Mme DELBOS, M SALEM

Voix pour : 6

Voix contre :

Abstentions :

FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

*Le conseil municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2026 à chacune des taxes directes locales. **DECIDE***

de retenir les taux portés au cadre I de l'état 1259 COM (1)

<i>soit :</i>	<i>- taxe foncière (bâti) :</i>	<i>44.00 % sur la base de 553 600</i>
	<i>- taxe foncière (non bâti) :</i>	<i>71.67 % sur la base de 24 800</i>
	<i>- taxe d'habitation :</i>	<i>10.56 % sur la base de 209 000</i>

Voix pour : 9

Voix contre :

Abstentions : 2 M LE MELL et Mme FALL car ils n'ont pas eu les documents en amont

COMMISSIONS COMMUNALES

Annule et remplace la délibération n°7 du 26 mars 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de créer diverses commissions communales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide les constitutions suivantes

Seule la commission finances et urbanisme nécessite un nouveau vote, les autres commissions restent inchangées mais apparaissent ci-dessous pour rappel.

- **Commission finances et urbanisme : Suppression de la commission**
- Commission voirie, bâtiments communaux et patrimoine : Jérôme LEYMA, François GRENEE, Annick DELTEIL, Aude CRUVEILLER
- Commission associations : Nicolas COUDERC, Lisa CAZAL, Annie DELBOS, Jérôme LEYMA
- Commission cimetières : Aude CRUVEILLER, François GRENEE, Annick DELTEIL, Annie DELBOS
- Commission école et cantine : Nicolas COUDERC, Annick DELTEIL, Aude CRUVEILLER, Jérôme LEYMA
- Commission animation jeunesse : Lisa CAZAL, Jérôme LEYMA, Nicolas COUDERC, Sabrina FALL
- Commission location logements communaux : Annick DELTEIL, Aude CRUVEILLER, Lisa CAZAL, Cédric SALEM
- Commission communication : Pascal LICKEL, Annie DELBOS, Aude CRUVEILLER, Cédric SALEM
- Commission aînés et personnes dépendantes : Pascal LICKEL, Annie DELBOS, Lisa CAZAL, Annick DELTEIL
- Commission églises : Jérôme LEYMA, François GRENEE, Annie DELBOS, Cédric SALEM
- Commission cellule de crise : Tous les élus

Voix pour : 10

Voix contre : 1 M LE MELL trouve nécessaire d'avoir une commission finance et urbanisme pour en discuter en amont.

Abstentions :

FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment par un mécanisme de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2 du conseil municipal en date du 18 septembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales : dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement ;

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement ;

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Voix pour : 11

Voix contre :

Abstentions :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Chapitre	Vote	Chapitre	Vote
011 Charges de gestion générale	161 051.43	002 Résultat de fonctionnement	71 041.44
012 Charges de personnel	126 276.21	013 Atténuations de charges	756.76
014 Atténuations de produits	30 295.00	042 Opération d'ordre	0.00
022. Dépenses imprévues	0.00	043 Opération d'ordre	0.00
023 Virt à la section d'invest	78 019.70	70 Produits de services	10 180.00
042 Opération d'ordre	0.00	73 Impôts et taxes	27 933.00
043 Opération d'ordre	0.00	731 Fiscalité locale	214 095.00
65 Autres charges de gestion	29 611.70	74 Dotations et participations	81 297.00
66 Charges financières	13 721.37	75 Autres produits de gestion	33 672.21
TOTAL	438 975.41	TOTAL	438 975.41

Investissement

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Chapitre	Vote	Chapitre	Vote
001 Solde d'exécution d'invest	16 990.73	021 Virt de la section fonct	78 019.70
020 Dépenses imprévues	0.00	024 Produits des cessions	0.00
16 Emprunts et cautionnement	301 058.12	10 Excédents de fonctionnement capitalisés+ FCTVA	143 027.52
21 Immo corporelles	4 915.55	13 Subventions d'investissement	217 371.06
23 Immo corporelles	268 443.88	16 Emprunt et dettes assimilées	152 990.00
Opération d'ordre 040	0.00	Opération d'ordre 040	0.00
Opération d'ordre 041	0.00	Opérations d'ordre 040	0.00
TOTAL	591 408.28	TOTAL	591 408.28

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, vote aux chapitres, le budget primitif pour l'année 2026 tel qu'il est présenté.

Modification : L'association Lo Mercat a fait l'objet par erreur d'une double inscription sur l'annexe du budget, la correction sera effectuée.

Voix pour : 9

Voix contre :

Abstentions : 2 M LE MELL Mme FALL : n'ont pas eu les documents dans les temps.

M LE MELL demande à reporter le vote du budget.

M le Maire répond que le vote du budget doit se faire avant le 30 avril et refuse au vu de l'impossibilité des délais.

QUESTIONS DIVERSES

Questions de M LE MELL et Mme FALL

-Site internet de la Mairie : En cours

-Contrôle d'hygiène de la cantine scolaire : Le rapport a été communiqué à la Mairie, conclusion maitrise des risques sanitaires : acceptable. Le compte rendu est communiqué aux élus mais n'est pas public et non diffusable sur les réseaux.

-Licence IV détenue par la Mairie, 2 personnes ont été formées pour la détenir et l'exercer.

CCBDP : 2 réunions communautaires ont eu lieu : Election du Président et des Vice-présidents, mise en place de commissions M SALEM, le Maire est délégué au CIAS.

-Commissions communales : elles se sont réunies depuis fin mars, des suggestions et projets sont en cours d'élaboration.

-Repositionnement des PAV : en cours de réflexion

-Organisations des Mais : Samedi 6 juin

-Point rénovation Mairie : Livraison prévue début juin.

Prochain conseil : Le 5 juin à 18h00 pour l'élection des délégués aux élections sénatoriales.

Fin de réunion : 20 h 08

